

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

*FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'INFORMATISATION, LA MISE EN RESEAU
INFORMATIQUE, LA CREATION DE SERVICES MULTIMEDIA ET L'ACQUISITION DE
MATERIELS INFORMATIQUES OU AUDIOVISUELS A DESTINATION DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
(Communes ou EPCI)*

Dossier à retourner avant le 15 mai

Attention : La Médiathèque départementale doit impérativement être associée et faire partie de la réflexion dès le départ du projet (réunions, échanges de correspondance, etc.)

De manière générale, la demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel le dossier est déposé

Dans le cadre de ses missions, la Médiathèque départementale accompagne techniquement et financièrement les équipements de lecture publique du département.

Cette aide a vocation à prendre en compte les projets qui ne sont pas inclus dans un contrat d'investissement établi dans le cadre de la politique contractuelle du Département.

Elle prend en compte les dépenses de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, tablettes, consoles de jeux, équipements fablab, imprimantes 3D, équipements audiovisuels, etc.), de portails et de systèmes de gestion de bibliothèques et de logiciels et de matériels à destination des publics en situation de handicap. Elle couvre également les frais d'installation et de paramétrage liés à ces acquisitions.

ORGANISME DEMANDEUR

Commune / Intercommunalité (rayer la mention inutile) :

Adresse postale :

Canton :

SIRET :

Nom du contact administratif/comptable
(pour le suivi de la convention)

Mail :

Téléphone :

ETABLISSEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE :

- Médiathèque Municipale
- Médiathèque Intercommunale

Nom et adresse :
.....
.....
.....

Tél. :

Courriel :

Site internet :

RESPONSABLE DE LA MEDIATHEQUE :

Mr / Mme (Prénom/ NOM) :

Tél. :

Courriel :

DESCRIPTION DE LA MEDIATHEQUE :

Surface des locaux exclusivement dédiés à la médiathèque

Nombre de documents appartenant à la médiathèque

Nombre de prêts annuels

Amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture au public hors accueil scolaire

Nombre d'inscrits (hors scolaires)

Budget d'acquisition

Budget d'action culturelle

PERSONNEL :

Salarié :

Nombre à temps complet :

Nombre à temps partiel :

Catégorie (*préciser le nombre de salariés pour chaque catégorie : exemple 1B – 2C*)

Nombre de salariés appartenant à la filière culturelle :

Bénévole :

Nombre

Formation suivie par le personnel bénévole :

Médiathèque départementale

ABF

Autres (précisez) :

BUDGET DE L'OPERATION

	Budget réalisé N		Budget prévisionnel N + 1	
	Dépenses H.T	Recettes	Dépenses H.T	Recettes
INVESTISSEMENT (décrire les équipements et les matériels)				
SUBVENTIONS - Etat - Région - Département - Intercommunalité - Commune - Autres (précisez)				
TOTAL				

Le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA », sauf si le bénéficiaire justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA ou qu'il n'est pas éligible au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

L'aide départementale est portée à 50% HT du montant investi et plafonnée à 10 000 € par collectivité.

- 1) Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide du Département exclusivement pour financer les équipements mentionnés au présent dossier.
Les modalités de gestion de la subvention sont régies par le règlement budgétaire et financier (RBF) du Département.
- 2) Le bénéficiaire s'engage à apposer, en bonne place et d'une manière lisible, le logo du Conseil départemental ou à défaut la mention suivante : "projet soutenu par le Conseil départemental de Seine-et-Marne" sur l'ensemble des documents de communication (courriers, tracts, affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...) relatifs à la mise en place de ces équipements. Un exemple de chaque support sera communiqué au Département.

En cas de non-respect des items 1 et 2, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire le reversement de tout ou partie de l'aide perçue.

- J'accepte le règlement d'intervention à destination des bénéficiaires des services de la Médiathèque départementale ci-joint en annexe.

A Le

Le Maire ou
le Président,
(rayer la mention inutile)
Prénom/Nom et signature

Cachet de la collectivité

Pièces à joindre **obligatoirement à la demande de versement de l'aide**

- Courrier de demande de versement de l'aide départementale (versement unique), à l'attention du Président du Département, signé par le maire ou le président de l'EPCI,
 Copie de l'ensemble des factures acquittées,
 Etat récapitulatif des paiements Hors Taxes, **certifié et signé par le comptable public**,
 RIB.

N.B. – Le présent imprimé, dûment rempli et signé, devra être retourné avant le 15 mai à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 MELUN Cedex

Conseils techniques : Médiathèque départementale (Tél. : 01 60 56 95 00)

mediatheque.internet@departement77.fr

Contact administratif : Karine CLAUDNER (Tél. : 01 60 56 95 12)

Karine.clausner@departement77.fr